

Fiche alerte accident du travail

Prévention des accidents du travail engins-piétons

Novembre 2025

Le saviez-vous :

Chaque année, **entre 10 et 20 accidents du travail graves ou mortels** dans le secteur du BTP impliquent une collision entre un engin de chantier et un piéton (estimation de l'OPPBTP).

La circulation en chantier ou en entreprise concerne tous les mouvements de personnes et des engins. Elle s'organise notamment par des voies de circulation principales, des accès et sorties destinés aux locaux de l'entreprise et pour les chantiers par des plans d'installation.

C'est arrivé près de chez vous :

- ❑ Le salarié sortait d'un entrepôt au moment de l'accident et a été heurté puis écrasé par une chargeuse qui se déplaçait avec le godet à mi-hauteur, ce qui bouchait la vue. Il est décédé sur le coup.
- ❑ Au sein d'un chantier de construction d'une piste cyclable le long d'une départementale, un maçon a traversé la voie dédiée à la circulation des engins pour aller chercher une bouteille d'eau. Il a été heurté par un camion-benne en train de reculer.
- ❑ La victime se trouve sur la plateforme où évolue une pelle équipée d'une pince à grappins. Elle contourne un stock de matière et s'accroupit derrière un amas dont la hauteur est d'environ 2,5 m. La victime se retrouve coincée entre l'amas de matière et le grappin puis est trainée sur plusieurs mètres.

Idées reçues

FAUX

« Lorsque je croise un engin, je suis forcément visible par son conducteur »

« Le plan de circulation et de signalisation, c'est surtout l'affaire des conducteurs des engins »



« J'ai été formé, je peux conduire partout et n'importe quel engin »

« Un homme trafic sur les chantiers ne sert à rien »

« On connaît bien les lieux, il n'y a pas de risques »

LES PIEGES A EVITER

- ❌ Démarrer un chantier ou une activité dans un établissement sans qu'un plan de circulation ait été établi et qu'une signalisation associée ait été mise en place
- ❌ Rédiger un plan de circulation qui ne reflète pas la réalité sur le terrain
- ❌ Ne pas tenir compte de l'environnement (bruit, météo, angle mort, activité habituelle et inhabituelle...), S'assurer que le conducteur de l'engin a toujours une bonne visibilité...
- ❌ Considérer que chaque intervenant (conducteur, piéton), dispose du même niveau d'information et de connaissance des risques
- ❌ Ne pas réévaluer les risques et les mesures de prévention au fil de l'opération, en cas de changement ou interruption d'activité

LES MESURES DE PREVENTION A ADOPTER

- ✅ Effectuer une visite préalable commune à toute intervention de manière à vérifier la cohérence entre les mesures raisonnablement prévisibles par le plan d'installation du chantier et la réalité sur place
- ✅ Évaluer les risques de manière à définir un plan de circulation et les mesures de prévention nécessaires (voies de circulation piétons-engins séparées, gilet de visibilité, dispositif anticollision, lumière bleue, brider les engins ...)
- ✅ Établir et valider la bonne compréhension du plan de circulation, applicable et impliquant toutes les parties prenantes
- ✅ Prendre en compte la visibilité du conducteur : dimensions des charges, l'environnement de travail (angles droits, couloirs étroits...), et les angles morts de l'engin
- ✅ Définir le partage des rôles (qui fait quoi, mise à disposition du matériel, les moyens de communication...)
- ✅ Délivrer une autorisation de conduite après avoir vérifié l'existence des formations et de l'attestation médicale
- ✅ Veiller à la bonne mise en œuvre des mesures prescrites en réalisant des vérifications sur le terrain tout au long de l'intervention et apporter les ajustements nécessaires

Pour en savoir plus

[Au travail, un accident ça s'évite](#)

[Les risques de heurts sur chantier | Prévention BTP](#)

[Prévenir les collisions engins-piétons - Brochure - INRS](#)

[Les bonnes pratiques pour prévenir les collisions engins-piétons - Article de revue - INRS](#)